



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/2004/25
24 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Huitième session, 6-9 décembre 2004
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

DÉVELOPPEMENT DE DOCUMENTS GUIDES POUR
LA MISE EN APPLICATION DU SYSTÈME

Communication des États-Unis d'Amérique

1. À la sixième session du Sous-Comité, le groupe de correspondance sur l'étiquetage a fourni un texte traitant des questions dont il avait débattu au sujet de la place des éléments sur les étiquettes ainsi qu'un modèle d'étiquette, tous deux établis en concertation, illustrant les problèmes à résoudre lorsque des étiquettes portent à la fois des informations relatives au transport et à d'autres secteurs sur un emballage simple.
2. À sa septième session, le Sous-Comité a décidé que ce texte et cet exemple d'étiquette devraient figurer dans l'annexe 6 du SGH et qu'une proposition officielle à cet effet devrait être présentée à la prochaine réunion pour inclusion dans la version révisée du SGH. Les participants ont noté aussi que l'exemple d'étiquette devrait être actualisé, notamment les symboles de toxicité pour les organismes aquatiques, pour tenir compte de la décision prise récemment par l'Organisation maritime internationale de ne plus utiliser le symbole «polluant marin». Le Président du Sous-Comité du transport des marchandises dangereuses a suggéré qu'il serait plus clair et plus simple de supprimer les symboles de toxicité pour les organismes aquatiques, puisque cette classe de risque ne joue pas un rôle essentiel dans la question évoquée par cet exemple.

Conformément aux décisions antérieures du Sous-Comité, le présent document propose un exemple simplifié à inclure, avec le texte établi en concertation, dans l'annexe 6 du SGH, comme suit:

À la fin de l'actuelle annexe 6, ajouter le texte suivant:

«Exemple n° 7: Emballage unique portant des informations SGH relatives au transport et à d'autres secteurs

- *Lorsque des informations relatives au transport ou à d'autres secteurs du SGH apparaissent sur un emballage simple (par exemple un fût de 200 litres), on veillera à ce que les éléments de l'étiquette soient placés de manière à répondre aux besoins des différents secteurs.*
- *Les pictogrammes de transport doivent communiquer l'information immédiatement en cas d'urgence. Ils doivent pouvoir être vus de loin et être perçus également en cas de masquage partiel du colis, notamment lorsqu'il y a de la fumée.*
- *Les pictogrammes relatifs au transport doivent avoir un aspect différent des pictogrammes destinés uniquement à des fins autres que le transport, ce qui permet de les distinguer.*
- *Les pictogrammes de transport doivent être placés sur un panneau distinct de l'étiquette du SGH afin de pouvoir être distingués des autres informations; ils peuvent être placés aussi au voisinage des autres éléments d'information relatifs au SGH sur l'emballage.*
- *Les pictogrammes peuvent être différenciés par leur dimension. De façon générale, la taille des pictogrammes destinés à des fins autres que le transport devrait être proportionnelle à la taille du texte des autres éléments de l'étiquette, et généralement plus petite que celle des pictogrammes relatifs au transport, mais ce dimensionnement spécifique ne devrait pas porter atteinte à la clarté ou à l'intelligibilité des pictogrammes destinés à des fins autres que le transport.*

On trouvera ci-après un exemple de l'aspect que peut revêtir une telle étiquette:

[Insérer le contenu de la page 3]

Emballage unique utilisant trois panneaux adjacents pour indiquer plusieurs dangers.

Classement du produit: 1) liquide inflammable de catégorie 2; 2) toxicité aiguë par inhalation de catégorie 4; et 3) toxicité systémique sur organes cibles en cas d'expositions répétées.

CODE

NOM DU PRODUIT

NOM DU FABRICANT

Rue
Ville, État, Code postal, Pays
Numéro de téléphone
Numéro de téléphone d'urgence

MODE D'EMPLOI:
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Poids au remplissage: XXXX
Poids brut: XXXX
Date de remplissage: XXXX
Date d'expiration: XXXXXX
N° de lot: XX



Danger
Ne pas laisser à la portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.

Liquide et vapeur extrêmement inflammables.
Nocif par inhalation.
Risque présumé d'effets graves pour le foie et les reins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Garder le récipient hermétiquement fermé.
Tenir à l'écart de toute source de chaleur ou d'étincelles ou d'une flamme nue.
Ne pas fumer.
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.
Éviter de respirer les vapeurs.
Porter des gants de protection et un équipement de protection pour les yeux/le visage [comme indiqué...].
Mise à la masse du récipient et de l'équipement de réception.

EN CAS D'INCENDIE, utiliser [comme indiqué] pour l'extinction.

PREMIERS SECOURS
EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime hors de la zone contaminée et la placer au repos dans une position facilitant la respiration.
Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Stocker dans un endroit frais bien ventilé.

N° ONU
Désignation officielle
de transport

[ADD UPCs]
